

L'an deux mil treize, le vingt et un février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence du Maire. Michel GEORGE – Convocation : 15.02.2013

Sont présents : Michel GEORGE - Jean-Bernard DABIT – Stéphane LERICHE - Bernard LOUVET - Xavier GENAY - Sandrine HACQUARD - Céline VANWALSCEPPELLE – Serge RUIZ - David VANDELANNOITTE - Christian PILLOY – Anne-Marie MARCHETTO

Absents excusés qui ont donné procuration : Frédéric MAILFERT a donné procuration à Michel GEORGE ; Odette MARCHAL à Jean-Bernard DABIT - Joël COURTOIS a donné procuration à Serge RUIZ – Pascale CERO a donné procuration à Anne-Marie MARCHETTO.

Secrétaire de séance : Jean-Bernard DABIT

ORDRE DU JOUR :

Rythmes scolaires

Indemnité de fonction 1^{er} adjoint

Enquête publique VNF

Autorisation d'ester en justice

Subventions 2013

Ouverture de crédits : aménagement périscolaire – travaux

Acquisition saleuse

Bail de chasse ACCA

Fête patronale

Questions diverses

1- 21.02.2013 – RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe l'Assemblée du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il fait part des débats lors du conseil d'école avec les enseignants, les parents d'élèves et les représentants du périscolaire.

Considérant en outre que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.
- de charger M. le Maire d'en informer par lettre recommandée avec AR le directeur académique des services de l'éducation nationale et par lettre simple le président du conseil général au titre du transport scolaire.

2- 21.02.2013 – INDEMNITE DE FONCTION 1^{ER} ADJOINT

Jean-Bernard quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de revoir le taux d'indemnité de fonction du premier adjoint, considérant la charge quantitative et effective des fonctions exercées par ses délégations. Il propose donc de modifier la délibération du 21.03.2008 et d'accorder le taux de 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (2015), le deuxième adjoint ayant renoncé à son indemnité car ne pouvant pas assumer pleinement sa fonction.

Le conseil, après délibération, modifie la délibération :

- fixe, à compter du 1^{er} mars 2013, l'indemnité du 1^{er} adjoint à 12 % de l'indice 2015 de la fonction publique (le taux maximal accordé selon la strate de population étant de 16.5 %).

2 abstentions : Xavier GENAY et Bernard LOUVET.

3- 21.02.2013 – ENQUETE PUBLIQUE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Le Maire rappelle que Voies Navigables de France ont présenté une demande d'autorisation portant sur les opérations de dragage et d'entretien du Canal de la Marne au Rhin, branche ouest, sur le territoire des départements de la Marne, de la Meuse et de la Meurthe et Moselle, soumis à enquête publique du 14.1. au 16.2.2013.

La commune de DOMGERMAIN est concernée par la rigole d'alimentation.

Le conseil n'a pas d'observation à formuler.

4 – 21.02.2013 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire expose aux membres du conseil que suite à un dossier litigieux concernant l'occupation du domaine public, la commune pourrait être amenée à se pourvoir en justice.

Il demande aux élus d'accorder la délégation suivante :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, accorde cette délégation au Maire.

5- 21.02.2013 – SUBVENTIONS 2013

Considérant la baisse des diverses dotations, le Maire propose de reconduire les subventions 2012 pour les associations suivantes :

Article 6574

➤ ADL	900 €
➤ CLUB DES RETRAITES	300 €
➤ ANCIENS COMBATTANTS	130 €
➤ ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE DOMGERMAIN	150 €
➤ COOPERATIVE SCOLAIRE – OCCE	350 €
➤ COOPERATIVE SCOLAIRE – voyages scolaires	1 500 €
➤ AMIS DE L'ORGUE	250 €
➤ ASSOCIATION DES PRES JOBAT	5 500 €

* d'attribuer à :

- ASSOCIATION DES PRES JOBAT - SUBV EXCEPT : 14 400 €
- GIP (dél du 12.2012) 300 €
- CCAS (article 657362) 5 500 €

Ces crédits seront repris au BP 2013.

6- 21.02.2013 – OUVERTURES DE CREDITS -

Cette délibération permet d'ouvrir les crédits budgétaires en investissement en vue d'autoriser certaines dépenses avant l'adoption du budget primitif 2013, selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de l'ouverture des crédits suivants :

Article 2184 : aménagement périscolaire : 66 500. € -

Article 2315 : travaux rue de Toul : 14 150. € -

Article 2157 : acquisition d'une saleuse : 2700. € -

Article 21318 : acquisition immeuble 45, rue de la Gare : 56 000. € : contre : Frédéric MAILFERT - Bernard LOUVET – Abstention : Christian PILLOY – David VANDELANNOITTE

Ces montants seront repris au BP 2013.

7- 21.02.2013 – BAIL DE CHASSE ACCA (association communale chasse agréée)

Le Maire donne lecture d'un courrier en date du 11 février de Monsieur Christian SCHMITT, Président de l'ACCA de DOMGERMAIN sollicitant la location des bois – lot 2, concernant les coupes 1, 2, 3 et une partie de la 4 pour une superficie de 54 ha 03 a 00ca.

Considérant que le bail actuel conclu entre la Commune et l'ACCA prend fin au 31.05.2013, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide à l'unanimité de :

- autorise le Maire à signer le bail de location à l'ACCA avec reconduction pour une période de 12 ans, révisable annuellement, pour un montant au 1^{er} juin 2013 de 660 €, selon le cahier des clauses générales de location de chasse en vigueur.

8- 21.02.2013 – FETE PATRONALE

Le conseil municipal fixe la date de la fête patronale au DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2013.
La gratuité des emplacements est reconduite pour l'année 2013.

QUESTIONS DIVERSES

- Stéphane LERICHE signale des risques de chutes de neige sur les enfants (préau du périscolaire) ? Y a-t-il quelque chose de prévu techniquement ? à voir avec l'architecte.
- Michel informe du montant de la compensation reversée à la CCT en 2013 : 34 058. €
- Christian PILLOY pose la question de la restauration intérieure de la chapelle Saint Maurice : fera l'objet d'une décision lors d'une prochaine séance après consultation d'experts
- Michel GEORGE donne le compte rendu aux membres des réunions concernant
 - le dossier traverse du village (prochaine réunion mi-mars 2013)
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU)